



CFM, 03.03.2021

Initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

Prise de position de la CFM

Résoudre les problèmes

L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » a été déposée le 15 septembre 2017 par le « Comité d'Egerkingen ».

- Le texte de l'initiative

Si l'initiative était adoptée, « l'interdiction de se dissimuler le visage » serait ancrée dans le catalogue des droits fondamentaux de la Constitution fédérale. Concrètement, l'article 10a stipulerait que :

- *Nul ne peut se dissimuler le visage dans l'espace public, ni dans les lieux accessibles au public ou dans lesquels sont fournies des prestations ordinairement accessibles par tout un chacun ; l'interdiction n'est pas applicable dans les lieux de culte.*
- *Nul ne peut contraindre une personne de se dissimuler le visage en raison de son sexe.*
- *La loi prévoit des exceptions. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par des raisons de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales.*

- Ce que veulent les auteurs de l'initiative

Du point de vue des auteurs de l'initiative, la dissimulation du visage symbolise l'oppression de la femme. Ils veulent promouvoir l'égalité des femmes musulmanes par le biais de cette initiative. En outre, le fait de pouvoir reconnaître le visage d'un interlocuteur ferait partie des valeurs fondamentales de la société suisse. Les auteurs de l'initiative visent également la prévention des dérives violentes en marge des manifestations sportives et des rassemblements et entendent lutter contre le terrorisme islamiste.

- Ce que veut le contre-projet

Avec la « loi fédérale sur la dissimulation du visage », le Conseil fédéral a présenté une contre-proposition indirecte. Au lieu d'une interdiction de se dissimuler le visage, la loi table sur l'obligation de se découvrir. En effet, les personnes auraient l'obligation de montrer leur visage si une instance officielle veut les identifier. Les infractions doivent pouvoir être sanctionnées par une amende.

Si l'initiative est rejetée, la contre-proposition indirecte entrera en vigueur, à condition qu'il n'y ait pas de référendum contre elle au Parlement.

La position de la CFM

L'immigration détermine la destinée de la Suisse. Les migrantes et les migrants mettent leurs talents et leur force à profit et contribuent à la prospérité du pays. Si la Suisse est ce qu'elle est, cela est aussi dû à la migration. Quels que soient les motifs de la migration, les migrantes et les migrants ont tous quelque chose en commun : ils souhaitent vivre en paix avec la perspective d'un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs familles. Une société diversifiée a émergé au fil des générations, et c'est elle qui a fait la force de la Suisse.

La Constitution représente la base commune de cette Suisse diverse. Elle fournit un cadre à la cohabitation et confère des libertés à tout un chacun. Les droits fondamentaux sont ancrés dans la Constitution ; ils déterminent les rapports des individus avec la société et avec l'État. Les droits fondamentaux - par exemple l'égalité devant la loi, l'interdiction de la discrimination, la liberté de conscience et de croyance ou la liberté d'expression - concrétisent les droits et les libertés de la population. Dans le même temps, ils obligent l'État à protéger ces droits. Ainsi, selon la Constitution, les femmes et les hommes sont égaux et la législation doit leur garantir une telle égalité juridique et réelle. En outre, les droits fondamentaux permettent la coexistence de différentes croyances et permettent aux personnes d'organiser leur mode de vie selon leurs propres convictions religieuses.

Les discussions qui gravitent autour de l'interdiction de se dissimuler le visage mettent en évidence d'énormes divergences d'opinions à travers tout le paysage politique. Les auteurs de l'initiative disent vouloir encourager l'égalité des femmes et lutter contre les tendances à la radicalisation. En revanche, les opposants parlent d'un faux problème, car seule une poignée de femmes est voilée – à savoir principalement certaines converties et certaines touristes. Ils estiment que le fait d'interdire certains vêtements n'est pas compatible avec un système de valeurs libéral.

Les arguments ont été échangés, les opinions sont forgées. Quel que soit le résultat de la votation, il ne résoudra aucun des problèmes réels, à savoir lutter efficacement contre l'idéologie islamiste radicale, tout en pratiquant la tolérance religieuse et en acceptant sans discrimination la grande majorité des musulmans qui n'a rien à voir avec le fondamentalisme politique méprisant les humains.

Il y a une idéologie fondamentaliste politique et religieuse de l'islamisme qui n'est pas compatible avec les valeurs de la société libérale, et qui se définit au travers du corps des femmes et son contrôle. Dans cette idéologie, les femmes ne sont jamais considérées comme des égales. Cette idéologie doit être combattue par des mesures efficaces. De telles mesures doivent avoir une portée générale, car les tendances fondamentalistes et radicales ne sont pas liées à une seule religion.

Dans le même temps, il faut accepter sans réserve l'islam en tant que religion qui, sous ses nombreuses formes, fait partie depuis longtemps de la société suisse, et du pays. La diversité religieuse est l'expression des valeurs libérales. Les droits fondamentaux permettent la coexistence de différentes convictions religieuses et rendent possible la coexistence de différents modes de vie. C'est un fait : pratiquement aucune des femmes musulmanes immigrées vivant en Suisse ne se voile le visage. L'islam qui est vécu ici n'a, dans une très large mesure, absolument rien à voir avec les dogmes fondamentalistes. Il s'agit de donner un chez-soi à l'islam en l'acceptant comme toutes les autres religions vécues ici, en respectant les musulmans et en les traitant comme toutes les autres personnes dans le pays. Les préjugés et les jugements à l'emporte-pièce, les discriminations, mènent à ce que de nombreux musulmans ont le sentiment de ne pas être acceptés et de ne pas constituer une part acceptée et égale de la société. L'acceptation exempte de discriminations et la lutte contre les idéologies fondamentalistes sont des éléments essentiels d'une société libre.